Juillet 2024

Complément au dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées

Gestion sédimentaire en queue de retenue de l'Escale : mise à niveau des fonds en aval du seuil de Salignac et création d'un piège à graviers pour la période 2025-2035

Contexte : EDF a déposé auprès de la DREAL PACA un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de dérogation espèces protégées pour le projet de curage et création d'un piège à graviers au niveau du secteur de Salignac en Durance. La DREAL a demandé à EDF d'apporter des compléments aux points listés ci-dessous.
Les réponses apportées par EDF sont indiquées en bleu.

- Préciser le dimensionnement du besoin compensatoire en fonction des impacts résiduels et de la patrimonialité des espèces impactées

Des éléments quantitatifs sur les impacts résiduels sont apportés dans le dossier de demande de dérogation espèces protégées, avec des évaluations surfaciques des radiers impactés pour les habitats piscicoles et des habitats terrestres de type bancs de galets impactés pour l'avifaune nicheuse.

L'objectif est de compenser l'impact des curages sur ces habitats, en particulier pour l'apron du Rhône, espèce piscicole protégée la plus impactée par la dégradation d'habitats favorables (les autres espèces inscrites au Cerfa de la demande de dérogation ne justifient pas de mesure compensatoire spécifique ; elles font l'objet de mesures d'évitement, réduction et de suivi). Les mesures compensatoires proposées (visant à favoriser la dynamique sédimentaire et reconstituer des habitats graveleux favorables pour la reproduction de l'apron) seront aussi bénéfiques aux autres espèces.

Dans la démarche de recherche de mesure compensatoire, EDF a réuni et rencontré les acteurs locaux (Syndicat Mixte de la Vallée de la Durance, DREAL, OFB, CEN RA en charge du Plan National d'Action pour l'apron du Rhône, Pr R. Chappaz - expert apron de l'Université Aix-Marseille). Il a été partagé collectivement le constat que la recherche de nouvelles mesures concrètes de restauration dont on peut garantir à la fois le gain écologique, la faisabilité technique et économique, et la proportionnalité à l'impact reste complexe ; notamment du fait de la connaissance encore limitée sur l'écologie de l'espèce-cible apron.

EDF a proposé en mesure d'accompagnement des dossiers de curage (Salignac et Buech) une thèse de doctorat pour améliorer la connaissance de l'espèce apron via une étude génétique et environnementale sur le bassin de la Durance. Il s'agit d'étudier les impacts potentiels des usages anthropiques sur l'espèce en intégrant une nouvelle dimension, les communautés bactériennes associées aux tissus de l'organisme appelées microbiome. L'intérêt de la démarche repose notamment dans la bonne caractérisation des populations et des conditions du milieu associées dans le but de pouvoir construire des actions de conservation de l'espèce qui soient pertinentes au regard de ces résultats (action sur les pressions, identification de sites de réintroduction, etc…). Cette thèse pourrait typiquement permettre à terme d'aider à proposer des mesures compensatoires adaptées et efficaces pour cette espèce.

- Définir des indicateurs de résultats pour les 2 mesures compensatoires proposées

Les deux mesures compensatoires proposées de contribution financière à des actions portées par le SMAVD visent à pouvoir remettre des matériaux de type graviers en transit dans des secteurs en déficit sédimentaire de la basse Durance.

Un indicateur de résultat pour ces 2 mesures est un accroissement de la dynamique sédimentaire.

La mobilité des matériaux sera évaluée à partir de photos aériennes et levés topographiques (levés Lidar et profils en travers) après les crues morphogènes ; ces données permettant d'analyser les évolutions du profil en long et des macroformes. EDF contribuera financièrement à cette acquisition de données portée par le SMAVD dont la fréquence sera fonction de l'occurrence des évènements hydrologiques morphogènes.

- Poursuivre la recherche d'une mesure compensatoire susceptible d'assurer l'absence de perte nette de biodiversité pour la faune piscicole à proximité du site

EDF propose de travailler en partenariat avec la Fédération des Alpes de Haute-Provence pour la pêche et la protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 04) pour réaliser une opération locale de diversification d'habitats (diversification des écoulements - classes de vitesse, et abris hydrauliques) par la mise en place de blocs et de sous-berges (ex. Guide technique - Les petits aménagements piscicoles, Conseil Supérieur de la pêche - 1999) sur le tronçon entre le barrage de St Lazare et la retenue de l'Escale en amont du piège à graviers qui serait créé à Salignac dans le cadre du projet.
Cette opération sera précisément dimensionnée en 2026, à partir d'études préalables sur la morphologie et les habitats du tronçon prévus en 2025, dans l'objectif de pouvoir la mettre en œuvre à partir de 2027. La FDAAPPMA 04 sera en maitrise d'ouvrage de cette opération financée par EDF.
Les éléments ci-dessous permettent de définir le cadre global de cette opération.

Plusieurs projets de diversification d'habitats par pose d'enrochements ont été menés par les Fédérations de pêche en PACA ou ailleurs (FDAAPPMA 04 (2016) sur le Bas Verdon, FDAAPPMA 03 (2016) sur le Sichon à Cusset, FDAAPPMA 83 (2020, 2021, 2023) sur le Bas Verdon, etc) et s'avèrent globalement très favorables (observations d'augmentation des densités des macroinvertébrés et des poissons après les aménagements).
L'opération sera similaire à celle menée sur le Bas Verdon par l'AAPPMA Verdon-Colostre et la FDAAPPMA 04 sur un tronçon d'1,2 km (secteur situé entre le barrage de Gréoux et le seuil de Gréoux). Les aménagements ont consisté en l'installation de 57 blocs rocheux, individuellement ou par groupe de 3 et la création de 5 sous-berges artificielles. Cette opération a permis de constater une nette augmentation au bout de 3-4 ans des densités de macroinvertébrés et une augmentation forte des densités de poissons notamment du chabot (espèce benthique) et de la biomasse avec une augmentation notable des gros individus de truites.

Aspect des aménagements de diversification des habitats mis en place sur le Bas-Verdon : groupe de blocs (à gauche) et sous-berge artificielle (à droite)

Le tronçon concerné sur la Durance entre le barrage de St Lazare et l'amont du piège à graviers qui serait créé est de l'ordre de 4 km linéaire. Sur ce tronçon, le linéaire en amont de la confluence avec le Jabron (sur environ 1,4 km) qui ne reçoit pas d'apport est la partie la plus homogène.
Il est donc proposé de cibler ce linéaire.

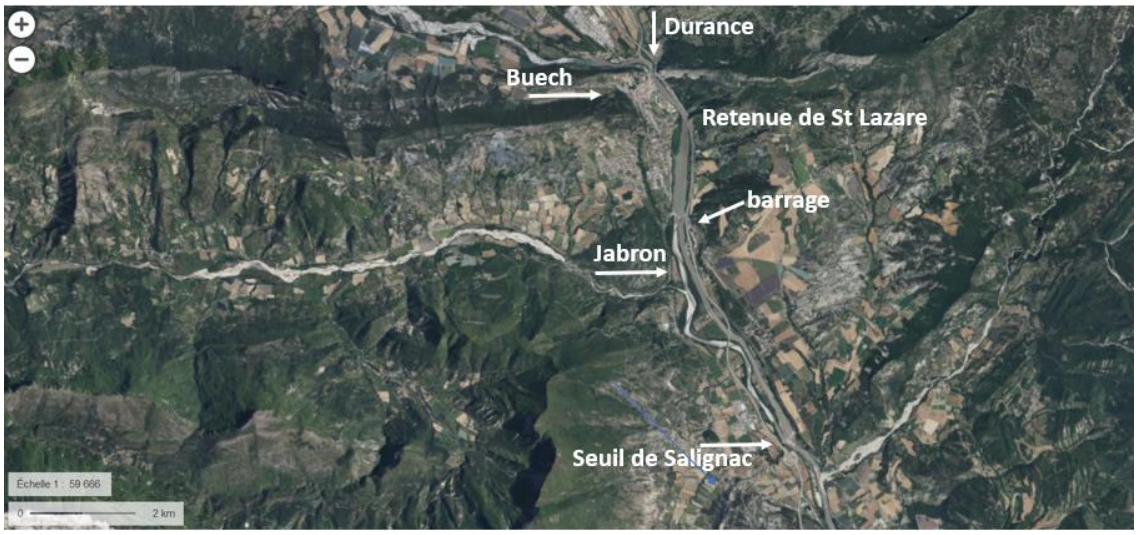

Localisation du tronçon entre le barrage de St Lazare et le seuil de Salignac

Un indicateur de résultat de cette opération sera la densité de poissons (toutes espèces), mesurée par des pêches d'inventaire avant puis 3 ans après, le temps que le peuplement s'installe.

Le cout estimatif des différentes phases est indiqué ci-dessous :

	Coût estimatif
Phase d'état des lieux (2025)	8 000 €
Relevés substrat/vitesse et analyse cartographique des faciès et granulométries (caractérisation des habitats)	
Pêche électrique d'inventaire	
Prélèvements et analyse macro-invertébrés (IBGN)	
Dimensionnement et Dossier Loi sur l'Eau (2026)	2 000 €
Réalisation des aménagements type blocs et sous-berges **(2027)**	20 000 €
Relevés post-travaux (2030)	8 000 €
Relevés substrat/vitesse et analyse cartographique des faciès et granulométries (caractérisation des habitats)	
Pêche électrique d'inventaire	
Prélèvements et analyse macro-invertébrés (IBGN)	
Total	**38 000 €**

Les travaux seront réalisés à l'étiage, hors période sensible pour la faune piscicole, soit depuis la berge (préférentiellement, si cela est possible), soit à l'aide de pelles à chenilles. Les zones déficitaires en matériau qui font l'objet d'un pavage ou sur la roche-mère seront priorisées.

Cette proposition de mesure de restauration d'habitats (code THEMA C2.2.d) vient en complément de celles déjà proposées dans le dossier initial (contributions financières à des recharges sédimentaires et arasement du seuil A en basse Durance).